

*programme régional
océanien de l'environnement*



1993/94 rapport annuel

Publié en aout 1994 par :
**Programme régional
océanien de l'environnement**
P.O. Box 240
Apia, Samoa occidentales.



Imprimé par :
Commercial Printers Ltd
Apia, Samoa occidentales.

P 23/94 - 2.5 C

Mise en page par :
Wesley Ward, PROE.

Traduction par :
Language Professionals Ltd
PO Box 3461
Auckland, Nouvelle- Zélande.

Copyright ©

Programme régional océanien de l'environnement , 1994

Le Programme régional océanien de l'environnement autorise la reproduction même partielle de ce document sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Imprimé sur papier << Origin >>: 70 % papier recyclé , 30% déchets de papier.

Avant-propos

Les lecteurs de mon dernier *Rapport annuel* se souviendront du communiqué de dernière minute publié en dernière page annonçant que les problèmes d'ordre constitutionnel qui s'opposaient à la conclusion de la *Convention portant création du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)* avaient finalement été résolus à Apia (Samoa occidentales), au petit matin du 16 juin 1993. Quatorze des seize pays membres éligibles avaient alors signé le document, qui entrera en vigueur un mois après réception de la dixième ratification. A l'heure de la mise sous presse, quatre pays ont ratifié la Convention.

L'entrée en vigueur de la Convention représentera, pour le PROE, l'étape finale dans l'obtention de son autonomie. Ce processus a été entamé en 1991 lorsque les ministres de la région ont pris la décision d'établir le PROE, par le biais d'une convention, en tant qu'organisation régionale totalement indépendante et de transférer son siège de Nouméa à Apia.

La sixième Conférence du PROE (précédemment la Conférence Intergouvernementale ou CIG), qui s'est tenue à Suva, aux Fidji, en septembre 1993, a réuni les représentants de dix-neuf pays ainsi qu'un certain nombre de conseillers et d'observateurs. Parmi les points débattus ou approuvés s'inscrivent l'affinement du projet de plan directeur du PROE, l'étude des activités qui se sont déroulées en 1992 dans le cadre du programme de travail, un nouveau processus de formulation du programme de travail et l'approbation d'un plan directeur pour la construction du siège permanent à Apia. Le nouveau système d'élaboration d'un programme de travail et d'un budget annuels intégrés qui a été approuvé permet aux pays membres de fixer des priorités pour le programme de travail annuel du PROE par le biais de leurs Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE).

Je donnais dans mes deux précédents Rapports annuels une brève description des quatre exercices connexes entrepris par le PROE afin de renforcer sa capacité à servir ses membres, à savoir :

- la signature de la Convention du PROE
- le plan directeur
- le processus de formulation d'un programme de travail et d'un budget annuels intégrés
- la révision des salaires et des conditions d'emploi du personnel.

J'ai le plaisir d'annoncer que seule la question du Plan directeur reste à régler. Des progrès considérables ont toutefois été réalisés dans ce sens puisqu'un projet révisé sera soumis à la septième Conférence du PROE qui se tiendra à Tarawa, Kiribati, en septembre 1994. L'approbation définitive de ce document constituera l'aboutissement du processus institutionnel fondamental permettant au PROE de devenir entièrement autonome.

Huit nouveaux spécialistes ont été engagés au cours de l'année passée pour travailler dans des domaines divers : population et environnement, gestion côtière, création de la base de données, conservation de la biodiversité et information. Quatre nouveaux employés ont été recrutés sur place et apportent leur concours pour les activités financières et administratives, ainsi que pour le secrétariat et les conférences.

L'une de nos spécialistes nous a quitté et nous souhaitons à Adrienne Farago le plus grand succès dans son nouveau poste à Melbourne, Australie. Adrienne avait rejoint l'équipe du PROE au début de 1992, en qualité de responsable/conservation de la biodiversité, à l'époque où le PROE s'installait dans ses nouveaux locaux. Deux de nos plus anciens et de nos plus éminents collaborateurs locaux nous ont également quitté au profit, l'une d'une entreprise privée et l'autre d'un établissement public. Il s'agit de Malama Hadley qui assurait mon secrétariat et de Ueligitone Sasagi, notre ancien responsable de l'administration ; ce dernier occupe maintenant le poste de directeur administratif au Western Samoa Water Board. Bien que nous regrettions leur départ, tous nos vœux les accompagnent.



Dr Vili Fuavao,
Directeur.
Photo PROE



Des progrès substantiels ont été accomplis durant cette dernière année dans un certain nombre de programmes ; citons notamment l'élaboration d'un Projet régional de gestion intégrée des zones côtières (qui fait actuellement l'objet d'une recherche de financement), le lancement d'un nouveau Projet population et environnement, l'organisation de la première Conférence régionale des directeurs de services météorologiques, l'évolution des Projets de stratégie d'action pour la lutte contre la pollution et la gestion des déchets et l'apport d'assistance et de conseils techniques, à l'initiative du Forum du Pacifique Sud, visant à la conclusion d'une convention régionale sur les déchets dangereux.

La mise en place du Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS), projet quinquennal de dix millions de dollars américains financé par le Fonds pour l'environnement mondial (GEF) sous le couvert du PNUD, a également constitué l'un des principaux thèmes de cette année. Le groupe consultatif technique et gestion du PCBPS, qui s'est réuni à Apia en février 1994, a passé en revue les résultats enregistrés jusqu'à ce jour et a étudié les propositions de création de zones de conservation. Enfin, nous nous sommes également consacré à "Capacité 21", un projet de programme devant être financé par le PNUD. Ce programme vise à mettre en oeuvre les aboutissements du Sommet de la Terre de Rio qui s'est déroulé en juin 1992.

Sur la scène internationale, le PROE a assuré la coordination de la participation du Pacifique à la conférence de la Barbade en avril et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles de Yokohama en mai. Nous prendrons part aux activités régionales de suivi découlant des décisions prises lors de ces conférences internationales cruciales.

Le PROE a continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations régionales, notamment avec les membres du Comité de coordination des organisations du Pacifique Sud (CCOPS). En février 1994, le PROE a accueilli la sixième Conférence annuelle du CCOPS, que j'ai eu l'honneur de présider. Les responsables des principaux organismes de la région se sont réunis afin de débattre des sujets d'intérêt commun et,

en particulier, de la nécessité d'éviter la duplication des activités de travail.

Mais aucune de ces activités n'aurait pu voir le jour sans le soutien total des bailleurs de fonds qui ont continué et, dans certains cas, commencé à financer nos opérations. Nous souhaitons remercier tout particulièrement nos gouvernements membres ainsi que le PNUE, le PNUD, le FNUAP, le GEF, l'UNESCO, le FCCT, l'OMI, l'OMM et l'Union Européenne. Le Canada, le Chili et le Japon, ainsi que le WWF et Greenpeace ont également commandité certains programmes.

Parmi nos gouvernements membres, l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Etats-Unis d'Amérique ont alloué des fonds hors budget, dépassant ainsi le montant prévu de leurs contributions annuelles.

Diverses institutions, agences gouvernementales et ONG, ainsi que de nombreux experts-conseils privés nous ont fourni une aide inestimable et je tiens, au nom du PROE, à leur exprimer notre plus profonde reconnaissance pour leur soutien réitéré.

Pour terminer, je souhaiterais rendre hommage à notre personnel. Vous avez permis à notre organisation d'être opérationnelle. Sans vous, le PROE ne pourrait tout simplement pas fonctionner. Les deux années qui viennent de s'écouler n'ont pas été faciles ; elles ont été marquées par d'innombrables incertitudes quant au statut officiel du PROE et aux conditions d'emploi du personnel, et par bien des difficultés au niveau des locaux et du logement. Soyez remerciés de votre patience.

Un grand merci plus particulièrement à notre personnel local. Il y a un peu plus de deux ans, le PROE n'existait pas aux Samoa. C'est surtout grâce à vous, à votre dévouement, à vos efforts incessants et à votre enthousiasme infatigable que le PROE a pu s'établir dans cet espace de temps.

Fa'afetai tele lava,

Soifua,

Vili A. Fuavao, Ph.D

Directeur



Table des matières

- 1 *Avant-propos*
- 4 **Introduction**
 - 4 *Qui est le PROE ?*
 - 4 *Quel est son objet ?*
 - 4 *Quels sont ses objectifs ?*
 - 5 *Les activités du PROE*
 - 5 *Bref historique*
 - 6 *Quelle est la structure du PROE ?*
- 8 **Programmes et activités**
 - 8 *Conservation de la biodiversité*
 - 10 *Changement climatique et élévation du niveau de la mer*
 - 11 *Planification et gestion de l'environnement*
 - 12 *Etude d'impact sur l'environnement*
 - 14 *Intégration des préoccupations environnementales et démographiques*
 - 15 *Gestion et planification des zones côtières*
 - 17 *Lutte contre la pollution et interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution*
 - 18 *Information, éducation et sensibilisation*
 - 20 *Préoccupations régionales relatives à l'environnement : suivi du Sommet de la Terre*
 - 21 *Conventions et législation*
 - 23 *Conférences, réunions et ateliers en 1993/94*
- 24 **Relations avec les autres organisations**
 - 24 *Bailleurs de fonds*
 - 25 *Institutions et experts-conseils associés*
- 26 **L'appareil du PROE**
 - 26 *Situation financière*
 - 28 *Effectifs*
- 30 **L'avenir**
- 31 **Annexes**
 - 31 *Annexe 1 : acronymes*
 - 31 *Annexe 2 : pays membres du PROE*

Introduction

Qui est le PROE ?

Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est l'organisation régionale intergouvernementale chargée des questions d'environnement dans la région du Pacifique Sud.

Sont membres les gouvernements de vingt-deux pays et territoires du Pacifique (Samoa américaines, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Polynésie française, Guam, Kiribati, République des Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Niue, Îles Mariannes du Nord, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna, Samoa occidentales) et de quatre pays développés (Australie, France, Nouvelle-Zélande et États-Unis d'Amérique).

Quel est son objet ?

Le PROE a été créé afin de "promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et de prêter son concours en vue de protéger et améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que de pérenniser le développement durable pour les générations futures."

Quels sont ses objectifs ?

Les stratégies et les objectifs du PROE, tels qu'ils sont définis dans la *Convention portant création du PROE*, doivent permettre :

- de coordonner les activités régionales ayant trait à l'environnement ;
- de surveiller et d'évaluer l'état de l'environnement dans la région, notamment par l'étude d'impact des activités humaines sur les écosystèmes de la région, et d'œuvrer pour que le développement maintienne ou revalorise la qualité de l'environnement ;
- d'encourager le développement des programmes, programmes de recherche inclus, pour protéger l'atmosphère ainsi que les écosystèmes et les espèces terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, tout en assurant une utilisation écologique durable des ressources ;
- de minimiser la pollution de l'atmosphère, de la terre, de l'eau douce et de la mer par le biais de la prévention et de la gestion ;
- de renforcer les moyens et les mécanismes institutionnels des pays et de la région dans son ensemble ;
- de renforcer et d'améliorer les activités de formation, d'éducation et de sensibilisation du public ;
- de promouvoir des mécanismes intégrés de législation, de planification et de gestion.

Le siège temporaire du
Secrétariat du PROE à
Vaitele, Apia, Samoa
occidentales

Photo PROE



Les activités du PROE

Ainsi que le définit le *Plan d'action du PROE*, qui constitue le cadre d'une approche régionale des problèmes d'environnement dans les îles du Pacifique, le PROE se doit :

- d'approfondir l'étude de l'environnement du Pacifique, notamment là où l'homme influe sur les écosystèmes, et l'évaluation de ses effets sur son propre environnement ;
- d'améliorer les capacités nationales et régionales, les liens et le financement nécessaires à la réalisation du *Plan d'action* ;
- de définir des méthodes intégrées de législation, de planification et de gestion visant à la protection des ressources naturelles et à leur utilisation écologique rationnelle ;
- d'intensifier la formation, l'éducation et la sensibilisation du public afin d'améliorer l'environnement ;
- d'encourager le développement permettant le maintien ou l'amélioration de l'environnement ;
- de protéger les écosystèmes terrestres et marins ainsi que ses habitants naturels qui nécessitent des soins ;
- de minimiser la pollution terrestre, dulcicole, marine et atmosphérique ;
- d'encourager l'utilisation de l'étude d'impact sur l'environnement et d'autres méthodes afin de mettre un terme à l'impact des activités humaines ou d'en atténuer les effets sur l'environnement.

Afin de résoudre ces questions, le programme de travail annuel du PROE regroupe les composantes suivantes :

1. Conservation de la diversité biologique
2. Changement global et élévation du niveau de la mer
3. Planification et gestion de l'environnement
4. Gestion et planification des zones côtières
5. Lutte contre la pollution et interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution
6. Information, éducation et sensibilisation en matière d'environnement
7. Préoccupations régionales relatives à l'environnement.

La section sur les **Programmes et activités** fournit le détail des activités par secteur pour 1993-94.

Bref historique

Suite à la nomination, en 1973, d'un écologiste au sein du personnel de la Commission du Pacifique Sud (CPS), les entretiens qui ont eu lieu entre la CPS, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Bureau du Pacifique Sud pour la coopération économique (maintenant Secrétariat du Forum) et la Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique des Nations unies (CESAP) ont débouché en 1978 sur un accord quant à la nécessité de créer un programme de gestion de l'environnement pour la région.

Les propositions soumises au Forum du Pacifique Sud (la conférence annuelle des chefs de gouvernement des pays du Pacifique) et à la Conférence du Pacifique Sud (l'assemblée annuelle des représentants de tous les Etats et territoires de la région) ont abouti à la création officielle, en 1980, du PROE en tant qu'initiative commune de la CPS et du Forum, financée par le PNUE et la CESAP. Le PROE rendait compte à la fois au Forum du Pacifique Sud et à la Conférence du Pacifique Sud, sous l'égide d'un groupe de coordination composé des représentants des quatre organisations fondatrices. Le Secrétariat du Forum assurait la présidence et le contrôle exécutif de l'organisation. L'administration du nouveau programme était alors basée au siège de la CPS à Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

Le PROE a été établi en tant qu'entité distincte au sein de la CPS lors de la *Conférence sur l'environnement humain dans le Pacifique Sud* qui s'est tenue à Rarotonga, aux Iles Cook, en 1982. A cette occasion, a été rédigé le *Plan d'action pour la gestion de l'environnement du Pacifique Sud* ("Plan d'action") destiné à régir ses activités futures. Ce document, qui a été révisé en 1991, constitue toujours le point focal des activités du PROE.

La *Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud* ("Convention de Nouméa"), approuvée en 1986 lors de la Conférence du PROE tenue à Nouméa, est entrée en vigueur en 1990.

La première *Conférence Intergouvernementale* (maintenant dénommée Conférence du PROE) s'est également réunie en 1986 afin de permettre aux membres de l'organisation de devenir plus actifs dans la détermination des priorités du PROE et dans la gestion de celui-ci. Cette Conférence a tout d'abord eu lieu tous les deux ans, puis tous les ans à partir de 1990. Toujours en 1986, le groupe de coordination a été remplacé par un comité directeur composé de cinq représentants : un représentant de chaque région culturelle et géographique distincte (Polynésie, Mélanésie et Micronésie), un représentant pour la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis et un représentant pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ce groupe se réunissait au moins une fois par an afin d'aider le Secrétariat du PROE et de lui fournir des principes directeurs.

Ce comité directeur a été dissous en 1990 lorsque la Conférence du PROE est devenue annuelle. C'est également à cette époque que les membres ont envisagé, pour la première fois, la possibilité de conférer au programme un statut juridique officiel lui permettant d'opérer de manière autonome. La constitution par le Forum du Pacifique Sud, cette même année, d'un comité chargé de remettre un rapport sur la question du renforcement de la capacité juridique du PROE a accéléré le déroulement des événements.

Après avoir examiné le Plan d'action, ainsi que ses répercussions financières et juridiques, la Conférence du PROE de 1991, qui s'est tenue au niveau ministériel, a convenu que le PROE devait devenir autonome. Les ministres ont également accepté l'offre faite par le gouvernement des Samoa occidentales d'accueillir la nouvelle organisation, et le siège du PROE a été transféré à Apia en 1992.



Le stress subi par les ressources terrestres, côtières et marines ne cesse de s'accroître, tandis que les pays insulaires du Pacifique aspirent au développement économique.

Photo PROE

Les négociations des termes d'un accord visant à doter le PROE du statut juridique d'organisation régionale intergouvernementale ont abouti à la rédaction de la Convention portant création du PROE signée le 16 juin 1993. La Convention entrera en vigueur trente jours après réception par le gouvernement des Samoa occidentales, son dépositaire, du dixième instrument de ratification. En mai 1994 les Samoa occidentales, Fidji, la Nouvelle-Zélande et Nauru avaient ratifié la Convention.

Quelle est la structure du PROE ?

La Convention du PROE

La *Convention portant création du PROE* fournira, lorsqu'elle entrera en vigueur, la base juridique permettant au PROE d'exister en tant qu'organisation régionale autonome. Elle servira également à définir l'objet du PROE et de sa Conférence, ainsi que les fonctions du Secrétariat.

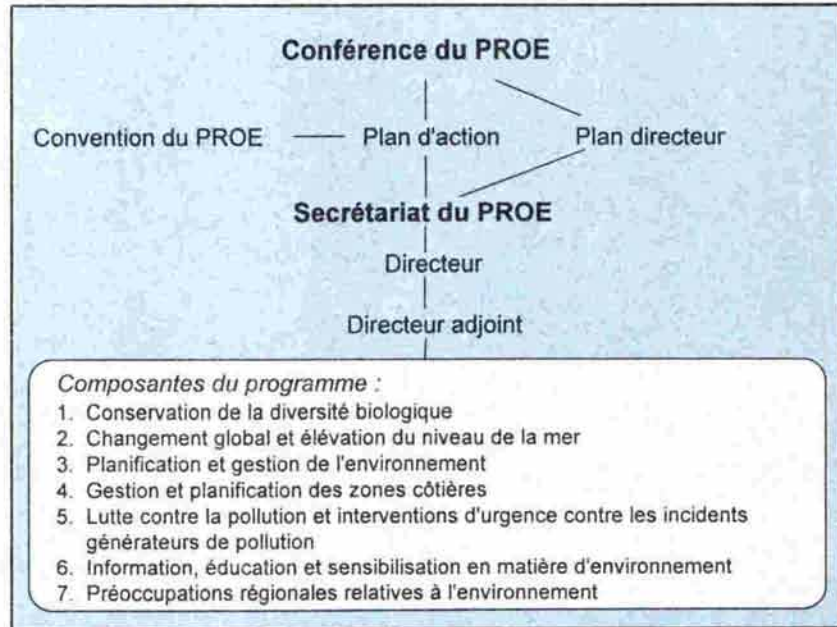
Le Plan d'action

Le *Plan d'action 1991/95* actuellement en vigueur sera révisé en 1995. Il fixe les objectifs du PROE et stipule des principes directeurs de mise en oeuvre. Il établit par ailleurs les neuf composantes du programme du PROE et en détaille les objectifs.

La Conférence du PROE

L'organe directeur du PROE est la *Conférence du PROE* qui réunit les représentants de tous les Etats et territoires membres. La conférence annuelle passe en revue les activités réalisées au cours de l'année écoulée, approuve le programme de travail et le budget de l'exercice financier suivant et examine les questions d'ordre institutionnel, de personnel et autres concernant l'organisation.

La *Sixième Conférence du PROE* s'est réunie à Suva (Fidji) en septembre 1993 afin de débattre d'un large éventail de questions d'ordre institutionnel, politique, financier et administratif. La Conférence a évalué les progrès accomplis dans les composantes du programme du PROE en 1992, révisé le processus de formulation du programme de travail annuel, approuvé le programme de travail et le budget pour 1994, examiné la



politique et les dispositions à adopter pour la *Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement* ("Conférence de la Barbade") de 1994, débattu des questions issues des conventions régionales et internationales sur l'environnement et entendu le rapport du directeur sur les activités du PROE en 1992/93. La Sixième Conférence du PROE faisait suite aux *Deuxièmes Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa*.

La *Septième Conférence du PROE* aura lieu à Tarawa, République de Kiribati, en octobre 1994.

Le Secrétariat

La *Convention du PROE* définit les fonctions du Secrétariat comme suit :

- promouvoir, entreprendre et coordonner la mise en oeuvre du Plan d'action ;
- effectuer des travaux de recherche et des études relatives au Plan d'action ;
- conseiller et aider les membres dans la mise en oeuvre d'activités relevant du Plan d'action ;

- offrir aux membres un moyen de consultation régulière ;
- établir et coordonner des relations de travail avec les organisations nationales, régionales et internationales ;
- rassembler et diffuser les informations à l'attention des membres et des autres parties intéressées ;
- promouvoir et développer la formation, la sensibilisation du public et l'éducation ;
- aider les membres à obtenir, interpréter et évaluer des données scientifiques et techniques ;
- rechercher des ressources financières et techniques pour le PROE.

Le PROE est également chargé de coordonner et de mettre en oeuvre les fonctions afférentes aux Conventions d'Apia et de Nouméa.

Le Secrétariat est administré par le *directeur*, qui est secondé par le *directeur adjoint* et assisté d'une équipe de spécialistes recrutés au sein de la région et en dehors de celle-ci, ainsi que d'une équipe recrutée aux Samoa occidentales.

Programmes et activités

Programme n° 1 : conservation de la diversité biologique

La diversité biologique est l'expression de l'environnement vivant, riche et varié qui nous entoure ; oiseaux, arbres, chauve-souris, tortues, poissons, ainsi que les forêts, les mangroves, les récifs, et les estuaires qui les abritent. Ces espèces végétales et animales habillent et nourrissent les peuples du Pacifique, fournissent des possibilités économiques par le biais du tourisme et de la pêche, et maintiennent en vie la culture et l'esprit des sociétés insulaires.

La région est renommée pour ses espèces variées et uniques. Les écosystèmes insulaires sont toutefois très fragiles à cause de leur petite taille, et la diversité biologique et les espèces existantes figurent parmi les plus menacées du monde.

La conservation de la biodiversité vise à protéger la diversité biologique et les espèces uniques de la région (l'endémisme), ainsi qu'à encourager l'utilisation écologique durable des ressources biologiques de la région.

Le PROE apporte son soutien à des projets tels que :

- la collecte de données, notamment par le biais des inventaires ;
- la création de zones de conservation ;
- la protection des espèces menacées grâce à la recherche et à la protection des habitats ;
- la promotion des techniques et du savoir traditionnels garantissant une utilisation durable des ressources ;
- le développement de politiques, de structures réglementaires et administratives ainsi que de la formation nécessaires pour soutenir ces projets.

La seconde phase du *Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud* (PCBPS) a débuté en avril 1993. Les pays membres ont été invités à adresser leurs propositions de zones de conservation à examiner dans le cadre du PCBPS et neuf pays ont soumis un total de dix dossiers.

Toutes ces propositions, sauf une, ont été approuvées en février 1994 par le *Groupe consultatif technique et gestion* (GCTG) du programme et recevront le soutien du PCBPS.

Le personnel du PCBPS, ainsi que les fonctionnaires, les ONG et les représentants des communautés propriétaires foncières qui collaborent avec le programme travaillent maintenant ensemble afin d'élaborer et de mettre en oeuvre les propositions de zones de conservation. Parvenir au développement et à la gestion des neuf zones dans le cadre du PCBPS constituera la réalisation d'un objectif d'importance majeure, le premier dans son genre à être atteint dans la région au cours des quinze dernières années.

Les propositions approuvées sont les suivantes : la zone de conservation de Koroyanitu (Fidji), la zone de gestion du bassin hydrographique de Pohnpei (Pohnpei, Etats fédérés de Micronésie), le programme de zone de conservation de Kiribati (Kiribati), le projet de zone de conservation de Niue (Niue), le programme de zone de conservation de Palau (Palau), la zone de conservation de Komarindi (Iles Salomon), le parc marin de Funafuti (Tuvalu), la zone de conservation de Big Bay (Vanuatu) et le projet de zone de conservation de Sataoa (Samoa occidentales).

La *Convention internationale sur la diversité biologique* a été ouverte à la signature en juin 1992. A ce jour, elle a été signée par quatorze pays insulaires du Pacifique dont huit l'ont ratifiée. Le PROE a permis à des experts de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Iles Cook d'assister à la réunion des groupes d'experts sur la Convention qui s'est tenue à Mexico en avril 1994. Les délégués qui participeront à la Conférence de la Barbade seront également en mesure de discuter de la mise en oeuvre de cette Convention et de sa contribution potentielle à la conservation de la biodiversité des petites îles.



Les zones de conservation visent à préserver, chaque fois que cela est possible, l'intégralité de tous les écosystèmes existants, de la montagne à la mer.

Photo PROE

La *Troisième Conférence du Programme régional de protection de la tortue marine*, qui a eu lieu à Apia en juin 1993, a examiné et approuvé un plan de travail de trois ans pour le programme. Ce plan de travail fournit un cadre à l'ensemble des activités de conservation de la tortue marine dans la région du Pacifique Sud. Il vise, d'une part, à créer une base de données sur les tortues marines et, d'autre part, à traiter des besoins en éducation, formation, surveillance et gestion.

La Conférence a recommandé entre autres que :

- le nombre des tortues abattues dans l'ensemble de la région soit réduit immédiatement et de manière substantielle ;
- les pays de la région soient encouragés à interdire le commerce international des tortues et de leurs sous-produits ;
- les pays de la région soient encouragés à imposer sur leur territoire un moratoire sur le commerce des tortues et de leurs sous-produits, voire même une interdiction définitive de la prise, et à n'autoriser que la prise liée aux activités culturelles ou de subsistance ;
- 1995 soit nommée "Année de la tortue marine" dans la région du Pacifique.

Cette réunion a été immédiatement suivie par une conférence sur les mammifères marins chargée d'identifier et de débattre des priorités du *Programme régional pour la conservation des mammifères marins*. Cette conférence a fait remarquer que les connaissances sur les mammifères marins sont limitées dans la région et que la conservation des mammifères marins figure au rang des priorités de moindre importance

pour de nombreux pays. Le PROE et les experts présents à la Conférence la considèrent en revanche comme une priorité d'action.

Ces mêmes experts ont également convenu que le PROE devrait rédiger un guide d'identification pratique, ainsi qu'un document de référence et une affiche éducative afin d'aider les pays à promouvoir la conservation des mammifères marins dans la région. Des fiches de repérage des mammifères seront préparées et diffusées auprès des pays pour leur permettre de collecter les données destinées à constituer une base de données sur les mammifères marins.

La Stratégie régionale de conservation de l'avifaune aide à l'inventaire des oiseaux aux Samoa occidentales, à Niue, aux Iles Salomon et à Pohnpei (Etats fédérés de Micronésie). Les ressources supplémentaires allouées par le PCBPS vont également permettre de donner suite à d'autres demandes.

La Cinquième Conférence du Pacifique Sud sur la conservation de la nature et les zones protégées, qui s'est déroulée aux Tonga du 4 au 8 octobre 1993, a stimulé la conservation de la nature en général. Son thème, "La participation de la communauté à la conservation de la biodiversité dans la région du Pacifique Sud", était tout à fait approprié pour la région et il a donné lieu à d'intéressants débats ainsi qu'à des études de cas utiles. La Conférence a approuvé dix-huit résolutions sur la protection de la nature dans le Pacifique.

La Conférence a également entériné la décision de procéder à la révision de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud qui sera soumise à l'approbation de la prochaine Conférence du PROE. La Stratégie d'action constituera le cadre des activités régionales de protection de la nature pour la période allant de 1996 à l'an 2000 et pourrait faire l'objet d'amendements reflétant les récents événements pertinents dans la région.

Les tortues marines sont menacées d'extinction. Les pays insulaires du Pacifique doivent travailler ensemble afin de préserver ces créatures uniques pour le bénéfice des générations futures.

Photo WWF 1977



Programme N° 2 : changement global et élévation du niveau de la mer

Les gouvernements membres continuent de considérer que l'impact et la variabilité du niveau de la mer ainsi que le changement climatique sont probablement les deux principales menaces potentielles encourues par la région. Au niveau du PROE, centre d'échange d'informations et cellule de coordination sur le changement climatique et les préoccupations environnementales qui s'y rattachent, ces préoccupations se traduisent maintenant par des activités et des programmes.

Parmi les réalisations accomplies par l'organisation depuis 1992, le groupe consultatif du PROE sur le changement climatique a achevé la révision du programme de travail pour 1995/2000. Ce document sera soumis à l'examen de la Conférence du PROE de 1994.

Les réalisations de l'année écoulée comprennent :

- l'achèvement des missions préparatoires visant à évaluer les implications du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer pour les pays suivants : Guam, Kiribati, Samoa occidentales, Tuvalu, Tonga, Iles Cook, Iles Marshall, Palau et Etats fédérés de Micronésie ;
- l'achèvement des études de cas sur l'évaluation de la vulnérabilité des zones côtières de certains pays à l'élévation du niveau de la mer et au changement climatique (Fidji, Samoa occidentales, Tonga et Kiribati) ;
- l'apport de conseils et d'assistance technique sur les questions de changement climatique et d'environnement à Vanuatu ;
- la réalisation d'études de fond sur les impacts du changement climatique et des catastrophes naturelles pour six pays ;
- la sensibilisation du public au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer pour certains pays de la région (activité financée par le PNUE).

Un certain nombre d'activités à long terme se poursuivent actuellement dans la région. Le PROE coordonne et soutient le projet de surveillance du niveau de la mer et du climat dans le Pacifique Sud pour les pays insulaires du Forum. L'organisation assure aussi maintenant la coordination des activités météorologiques dans le Pacifique Sud et

travaille en étroite collaboration avec l'OMM afin d'améliorer les services météorologiques nationaux. Le PROE a également coordonné, avec l'aide du SNUAH aux Fidji, le rapport des pays membres pour la Conférence sur la prévention des catastrophes naturelles qui s'est tenue au Japon en mai 1994.

Un certain nombre de projets internationaux de recherche climatologique sont basés dans le Pacifique. Le PROE a coordonné, au cours de l'année, les activités de recherche du Projet de mesure du rayonnement dans l'atmosphère (MRA), ainsi que celles du projet d'étude du système couplé des océans tropicaux et de l'atmosphère du globe (TOGA).

A l'échelle internationale, le PROE coordonne et fournit des conseils techniques aux gouvernements membres qui désirent assister aux conférences internationales de la Convention cadre sur le changement climatique des Nations unies et du Comité intergouvernemental sur le changement climatique.

L'aide financière allouée par le Secrétariat du Commonwealth a permis au PROE de recruter un responsable météorologie/climatologie qui est chargé, d'une part, des problèmes techniques associés à cette composante du programme et, d'autre part, de l'assistance à la formation.

Sont inscrites au calendrier des activités futures :

- la mise en oeuvre des recommandations émises par la Conférence régionale des directeurs de services météorologiques, notamment ses conseils techniques et ses recommandations en matière de formation ;
- la coordination des activités de MRA ;
- l'organisation d'ateliers pour le Projet de surveillance du niveau de la mer et du climat dans le Pacifique Sud ;
- l'organisation d'activités de sensibilisation du public au changement climatique dans certains pays membres ;
- la réalisation d'études d'impact et de scénarios de réponse dans six pays membres ;
- l'allocation d'aide à la mise en oeuvre des activités prévues par la Convention cadre sur le changement climatique aux gouvernements, notamment pour l'étude des gaz à effet de serre.



Inspection de seaframe, la station de surveillance du niveau de la mer et du climat. Port d'Apia, Samoa occidentales.

Photo PROE

Programme n° 3 : planification et gestion de l'environnement

Le programme d'Assistance technique à l'environnement régional (ATER) et le programme des Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) s'attaquent aux problèmes fondamentaux d'environnement dans douze pays insulaires du Pacifique. Cette aide a été financée par la BAD et le PNUD, une contribution supplémentaire étant apportée par le BAADI et l'UICN. La mise en place du programme ATER a débuté en novembre 1990 et est maintenant achevée, tandis que celle du programme des SNAGE a été lancée en avril 1991 et menée à bien en avril 1994.

Des Stratégies nationales de gestion de l'environnement ont été élaborées, dans le cadre de ces deux programmes, dans les pays suivants : Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Kiribati, Iles Marshall, Niue, Iles Salomon, Tuvalu et Samoa occidentales. Les stratégies de Nauru, Palau et Tokelau en sont à leur stade final de préparation. Les Tonga disposent déjà d'un Plan de l'environnement, tandis que des projets similaires ont été entrepris aux cours de ces dernières années aux Fidji, à Vanuatu et en Papouasie-Nouvelle-Guinée et reçoivent une aide financière bilatérale.

Chaque SNAGE constitue la déclaration des principes d'environnement d'un Etat, ainsi que le plan détaillé conçu pour mener à bien ses objectifs de protection de l'environnement à long terme. Ces stratégies ont été coordonnées sur place par un groupe de travail composé de représentants de haut rang des différents ministères, des ONG et du secteur privé.

Chaque pays élabore sa propre stratégie, qui est propre à sa situation économique, physique, culturelle et sociale. Elle établit un lien clair entre la protection de l'environnement et le développement économique dans chaque pays, et définit le programme d'actions prioritaires à entreprendre pour protéger l'environnement. Les connaissances existantes relatives à l'environnement ont été résumées dans des *rapports sur l'état de l'environnement* qui soulignent les principaux problèmes d'environnement auxquels sont confrontés les secteurs clés de chaque pays, tels que l'industrie forestière, la pêche, l'agriculture, le tourisme et la conservation.

Ces rapports ont déjà été réalisés pour les Iles Cook, Kiribati, les Etats fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, la République des Iles Marshall, les Iles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu et les Samoa occidentales. Des vidéos exposant les problèmes d'environnement de chaque pays ont été produites dans les langues vernaculaires, ainsi qu'en anglais, pour Kiribati, Niue, Palau, Tokelau, Tuvalu et les Samoa occidentales.

Les SNAGE ont été élaborées à l'issue d'ateliers et de séminaires nationaux organisés pour des groupes intéressés et pour le grand public, puis elles ont fait l'objet d'une révision minutieuse en collaboration avec la population. Ce processus de révision et de consultation est essentiel à l'acceptation et au succès des stratégies. Des représentants des ONG, du corps enseignant et des médias ont également été activement encouragés à prendre part au processus de révision.

Les législations nationales de l'environnement ont fait également l'objet de rapports que sont maintenant disponibles pour les Iles Cook, Kiribati, les Etats fédérés de Micronésie, Niue, Palau, la République des Iles Marshall, les Iles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu et les Samoa occidentales. Dans beaucoup de pays du Pacifique, la législation de l'environnement n'est guère élaborée, voire inexistante, et la responsabilité de la gestion de l'environnement est souvent dispersée entre différents organismes d'Etat mal coordonnés. Dans les pays dotés d'une législation de l'environnement adéquate, celle-ci est rarement appliquée. L'examen des lois sur l'environnement a permis de procéder, dans un premier temps, à une évaluation critique des lois en place, puis de recommander des amendements et, le cas échéant, une nouvelle législation et des mesures d'application.

La gestion de l'environnement doit aussi pouvoir reposer sur une solide assise institutionnelle. Le manque de personnel et de ressources de base dont souffrent communément les organismes concernés constitue une entrave courante. Les programmes ATER et SNAGE ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer les institutions nationales. Dans certains pays, ces programmes ont aidé à créer de nouveaux postes là où il n'en existait pas auparavant.



Des études relatives à l'éducation sur l'environnement et au développement de la sensibilisation du public aux questions d'environnement ont été entreprises dans le cadre du programme des SNAGE. Des rapports sont maintenant disponibles à ce sujet pour Kiribati, Niue, Tokelau et Tuvalu. Ces études ont largement reconnu la nécessité d'accroître l'importance des sujets d'environnement dans les programmes d'études scolaires et d'améliorer les méthodes visant à renforcer la sensibilisation des communautés.

Des activités de formation à l'environnement appropriées ont été mises en oeuvre dans le cadre des programmes ATER et SNAGE. Ces activités comprenaient des composantes diverses telles que l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), l'analyse de la qualité de l'eau et la sensibilisation à l'environnement. Des représentants des différents groupes communautaires, y compris des ONG, ont participé à ces stages de formation. Les activités entreprises par les ONG sont encouragées, notamment les activités spécifiques à chaque pays telles que le recyclage des boîtes en aluminium et la formation du personnel des ONG dans les domaines de la sensibilisation à l'environnement et de l'EIE.

Le PROE est à la recherche du financement nécessaire à la mise en oeuvre des projets identifiés par les Stratégies afin de donner suite aux programmes ATER et SNAGE. Ces activités sont liées à d'autres programmes du PROE, notamment au suivi de la CNUED et de "Capacité 21" et aux programmes d'EIE et d'éducation sur l'environnement du PROE. Le PROE a également renforcé le rôle des SNAGE en formulant son propre programme de travail à partir des activités spécifiques prévues par les SNAGE.

La mise en oeuvre des SNAGE demandera une collaboration étroite entre les ministères et les cellules de l'environnement concernés, d'une part, et les autres ministères, les ONG, les groupes communautaires et le secteur privé, d'autre part. Cette collaboration a pour objectif non seulement de garantir que toutes les activités de développement soient entreprises en tenant pleinement compte de la fragilité des milieux insulaires, mais également de parvenir à l'exploitation durable des ressources naturelles.



Qu'il s'agisse d'une nouvelle mine, d'une piste d'atterrissage ou d'une décharge, chaque projet de développement doit faire l'objet d'une planification soignée et d'une EIE pertinente avant d'être lancé.

Photo PROE

Etude d'impact sur l'environnement

Décembre 1993 a marqué le terme du programme de deux ans financé par le PNUE pour le renforcement des capacités de planification et de gestion de l'environnement dans la région du Pacifique Sud. Ce programme représentait l'effort le plus intense jamais entrepris afin de sensibiliser et de former le personnel à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) dans onze pays membres du PROE.

Ce programme a mis l'accent sur la formation à l'échelle locale - trente à quarante employés étant initiés dans chaque pays participant aux concepts et aux pratiques d'EIE. Il a inévitablement été question des traditions et des valeurs propres à chaque pays lors de ces stages, et les discussions et les études de cas qui ont été menées ont suscité un grand intérêt, voire une passion considérable.

Les supports de formation suivants ont été réalisés et diffusés dans le cadre du programme :

- une **affiche** intitulée "L'Etude d'impact sur l'environnement, la clé du développement durable" ;
- une **vidéo** portant le titre "L'EIE, l'instrument d'un meilleur avenir" ;
- un **fascicule** intitulé "Guide de l'étude d'impact sur l'environnement dans le Pacifique Sud" ;

Parmi les autres activités entreprises, il convient de citer les deux missions d'étude des réactions aux EIE suivantes :

- l'étude d'impact sur l'environnement des chaussées de Vaipua, de Pangaimotu et d'Utungake aux Tonga ;
- l'EIE du centre commercial d'Alofi, à Niue.

Le programme de suivi approuvé par les pays membres accorde plus d'importance à l'intégration de l'EIE dans la planification nationale, encourageant ainsi l'utilisation des principes du développement durable. Les activités prévues par ce programme quinquennal intitulé "Rôle de l'EIE dans la planification nationale selon les principes du développement durable" sont les suivantes :

- l'organisation, à l'échelle sous-régionale, d'ateliers d'étude et de gestion adaptatives de l'environnement et le soutien d'ateliers techniques dans chaque pays. Ce premier type d'ateliers permettra aux hauts fonctionnaires d'étudier l'impact des projets de développement sur l'environnement dans un contexte économique. Les ateliers techniques serviront à identifier des actions, des indicateurs et des processus nationaux, qui seront simulés au moyen de systèmes informatisés modèles. Ces modèles aideront à la planification nationale, qui est également à l'origine des importants problèmes d'environnement que connaît chaque pays ;
- l'organisation d'ateliers pour les communautés destinés à promouvoir la communication réciproque entre les représentants des communautés et les planificateurs du gouvernement sur les

questions de gestion de l'environnement. Ces ateliers mettront l'accent sur l'élaboration de stratégies d'EIE compatibles avec le développement écologique durable. Ils visent à déterminer, d'une part, comment les communautés perçoivent l'importance des différents problèmes d'environnement auxquels sont confrontés les pays insulaires et à incorporer, d'autre part, ces vues dans le cadre défini par les ateliers d'étude et de gestion adaptatives de l'environnement ;

- l'élaboration de bases de données par le responsable des bases de données EIE nommé au PROE en février 1994. Ces bases de données fourniront :
 - des informations actualisées sur les études de cas d'EIE et sur d'autres méthodes servant à évaluer les projets de développement ;
 - des pratiques et des mesures réglementaires d'application de l'EIE ainsi que des méthodes connexes ;
 - une liste d'experts et de sociétés de conseil actifs dans les pays du Pacifique Sud et spécialisés dans les questions de planification et de gestion de l'environnement ;
- l'élaboration de principes directeurs d'EIE pour les projets de développement majeur grâce à un ensemble d'études de cas plus "typiques" utilisées dans le cadre d'un atelier. Ces principes directeurs pourraient ensuite être mis en application par les gouvernements et les ONG lors de la prise de décisions ;
- la satisfaction des demandes d'assistance à l'EIE formulées par les pays membres. Dans le cadre de cette aide, le PROE est en mesure :
 - de suggérer le champ d'activité et un projet de descriptif de poste pour un expert-conseil en EIE ;
 - de mener des EIE ou de recommander des experts-conseils susceptibles de le faire ;
 - d'examiner tout rapport d'EIE et de formuler un point de vue indépendant à son sujet.

Protection de l'environnement et développement doivent aller de pair afin que le développement économique actuel ne mette pas en péril les ressources naturelles limitées dont hériteront nos petits enfants.

Photo PROE





Intégration des préoccupations environnementales et démographiques

Le *Projet régional population et environnement* lancé en juillet 1993 bénéficie du soutien du FNUAP.

Il vise à encourager les gouvernements et les communautés insulaires du Pacifique à exploiter les informations disponibles sur la pyramide des âges, la croissance démographique et la répartition de la population lors de la prise de décisions concernant leur environnement. Ce projet veille également à ce que les préoccupations d'ordre démographique soient effectivement prises en considération dans les autres programmes techniques du PROE. En coordonnant les questions d'environnement et de population, le PROE reconnaît qu'il est irréaliste de vouloir traiter des problèmes d'environnement et de développement durable sans tenir pleinement compte de l'élément démographique.

Notre responsable environnement et population est en mesure, d'une part, d'aider les gouvernements à coordonner leurs politiques nationales environnementales et démographiques et, d'autre part, d'apporter son assistance technique aux ministères de l'environnement, de la planification et autres sur les questions d'environnement et de population. Ceci couvre un grand nombre de domaines d'activités susceptibles d'être entreprises en collaboration avec les gouvernements et les groupes communautaires. Ces domaines vont de la santé et l'environnement à la planification urbaine et aux autres problèmes d'utilisation du sol, en passant par l'analyse de l'impact démographique des projets de développement et la gestion des déchets solides.

Les activités du projet prévoient entre autres :

- d'organiser des ateliers de courte durée



Photo PROE

visant à développer les compétences de planification démographique ;

- d'aider à la participation de la population régionale à des stages de formation à court terme ;
- de soutenir la recherche sur les interactions population/environnement ;
- de contribuer à l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données ;
- d'aider à l'amélioration de l'information et de l'éducation du public sur les relations qui existent entre environnement et démographie.

Un responsable du développement local sera bientôt affecté au projet. Il aura pour tâche :

- de constituer, d'une part, un réseau d'échange des informations entre les ONG locales et internationales et de travailler, d'autre part, en collaboration avec les communautés afin d'améliorer la gestion de l'environnement ;
- d'appuyer les projets communautaires à long terme dans des domaines de grand stress écologique, en communiquant les données démographiques pertinentes ;
- d'organiser des ateliers, des séances de formation et des séminaires pour les communautés sur les stratégies communautaires de développement ;
- d'aider à la réalisation de matériel pédagogique répondant aux besoins des groupes communautaires locaux ;
- d'aider les groupes communautaires à trouver des solutions à long terme aux problèmes d'environnement et de développement compatibles avec les conditions locales, en sollicitant des emprunts de faible importance auprès d'autres sources de financement.

Les activités prévues pour l'année prochaine sont les suivantes :

- satisfaire aux demandes d'assistance technique ;
- organiser des ateliers communs de formation, de concert avec d'autres programmes techniques du PROE ;
- organiser des ateliers communautaires sur le développement ;
- mettre en place le soutien nécessaire à la recherche sur la politique à adopter ;
- aider à la réalisation de manuels scolaires pertinents.

La croissance démographique rapide constitue un sujet de préoccupation majeure dans les pays du Pacifique, notamment lorsqu'il s'agit de gérer nos ressources naturelles limitées. Les gouvernements ne peuvent espérer résoudre les problèmes d'environnement à long terme sans s'attaquer en même temps aux questions démographiques.

Programme n° 4 : gestion et planification des zones côtières

Les zones côtières sont essentielles aux peuples, aux cultures et aux économies des îles du Pacifique. Ce sont elles qui abritent la plus grande partie de la population et constituent le noyau du développement économique. C'est également dans ces zones que se concentrent l'agriculture et la pêche vivrières et commerciales. On assiste, pour ces raisons, à une dégradation rapide des habitats côtiers accompagnée de la surexploitation des ressources naturelles. Cette situation donne lieu à des conflits de plus en plus fréquents sur l'utilisation des ressources, en particulier dans les centres urbains caractérisés par une forte croissance démographique.

Les problèmes de gestion des zones côtières se retrouvent dans toute la région, toutefois certaines zones nécessitent une action urgente. Des zones et des ressources côtières qui pourraient faire l'objet d'un développement durable sont régulièrement perdues à tout jamais ou compromises. Les îles de superficie très restreinte (notamment les atolls) et les zones côtières urbaines réclament tout particulièrement une gestion efficace de leur littoral. La dégradation des habitats côtiers et l'appauvrissement des ressources et des zones côtières pourraient être évités ou atténués en pratiquant une approche intégrée de la gestion et de la planification des zones côtières.



L'aménagement du territoire et du littoral ont des répercussions considérables sur nos côtes, caractérisées par leur importance et leur fragilité. La gestion intégrée des zones côtières est l'une des solutions possibles au problème.

Photo PROE

L'assistance dont peuvent bénéficier les pays membres dans le cadre du *Programme de gestion et de planification des zones côtières* présente de nombreux aspects. Ainsi, le programme actuel :

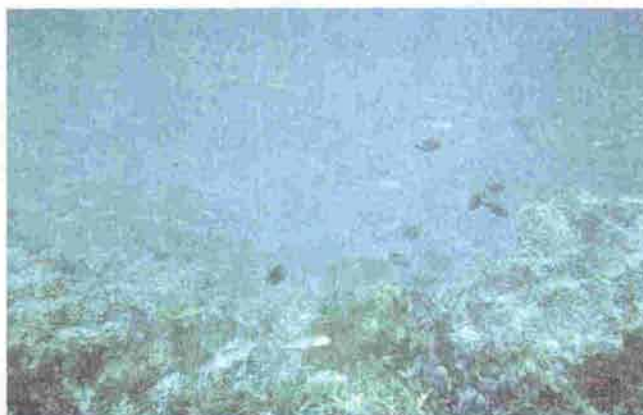
- réalise des inventaires des habitats côtiers qui comprennent, dans bien des cas, une composante formation ;
- élabore des plans de gestion des zones côtières ;
- commande des études d'urgence sur les problèmes des zones côtières qui mettent l'accent sur l'élaboration de principes directeurs appropriés ;
- organise des ateliers et des réunions à l'échelle nationale et régionale sur les questions d'importance pour les pays membres ;
- élabore des propositions de planification et de gestion des zones côtières à long terme et en assure la promotion dans la région.

Ce programme est étroitement lié aux autres composantes du programme du PROE, en particulier aux composantes changement climatique et conservation de la biodiversité.

Il collabore également de près avec d'autres organismes régionaux actifs dans le domaine des zones côtières et marines, de même qu'il les complète (APF, CPS, CGAPS et UPS). Le PROE est le bureau pour le Pacifique Sud du Programme des mers régionales du PNUE qui reçoit le concours du centre d'activité du Programme des zones côtières et maritimes du PNUE basé à Nairobi, au Kenya.

Le programme emploie maintenant deux responsables : le *responsable de la gestion des zones côtières* auquel s'est ajouté la *responsable adjointe de la gestion des zones côtières* affectée au programme par la Division nationale des ressources marines des Etats fédérés de Micronésie pour une durée d'un an. Il s'agit là du premier programme de formation "sur le tas" dont bénéficient des responsables de la gestion des zones côtières dans la région.

Au cours de l'année passée, le programme s'est focalisé sur l'étude des zones côtières liée à l'élaboration de plans de gestion et au développement de la formation. Une ou plusieurs personnes venant d'autres pays



Principale source de nourriture pour les océaniens, des récifs coralliens sains sont une nécessité vitale pour la plupart des pays insulaires du Pacifique.

Photo PROE

ont été, dans la mesure du possible, invitées à prendre part à toutes les activités de formation entreprises. Un certain nombre de questions moins spécifiques ont également été abordées, y compris l'élaboration d'un projet régional de *gestion intégrée des zones côtières*.

Parmi les principales activités entreprises, il convient de citer :

- l'aide à la conception d'un *plan de gestion des zones côtières* par les Iles Cook, en collaboration principalement avec les conseils communautaires. Cette activité était liée à un projet de surveillance et d'inventaire des ressources récifales comprenant une composante formation. Elle a permis, d'une part, de collecter les informations de base nécessaires à l'élaboration du plan et, d'autre part, de développer les compétences des organismes concernés en surveillance à long terme ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre aux Tonga d'un projet pilote pour le *reverdissement et la protection des zones côtières*, destiné à enrayer la déforestation du littoral, notamment dans les espaces fortement exposés aux embruns ;
- la conception de plans prévoyant la création d'une *zone de conservation* gérée par les communautés villageoises locales et couvrant les îles, les récifs et les lagons situés à proximité du littoral dans le district d'Aleipata aux Samoa occidentales ;
- la publication de *principes directeurs compatibles avec l'environnement pour l'exploitation des ressources récifales* ;
- l'étude de l'*introduction d'espèces aquatiques d'importance commerciale destinée* aux îles du Pacifique. Cet ouvrage sera publié par la CPS et comprendra des principes directeurs pour la quarantaine ;
- l'étude des *systèmes de protection des zones côtières* existant dans la région et l'évaluation des besoins de celle-ci en protection des zones de conservation, en collaboration avec la CGAPS et pour répondre à une requête émise par le Forum du Pacifique Sud ;
- l'organisation de réunions techniques et de réunions concernant la politique à adopter, avec la participation des pays membres afin d'élaborer un *Projet de gestion intégrée des zones côtières* à l'échelle régionale.

Les principales difficultés auxquelles se heurte le programme résident dans la carence de capacité et de mécanismes institutionnels, l'insuffisance de législation et le manque de personnel compétent et de ressources financières qui se manifestent dans chaque pays au niveau de la gestion des zones côtières.

La responsabilité de la gestion et de la planification des zones côtières incombe en général à plusieurs agences gouvernementales entre lesquelles la coordination fait cruellement défaut. Il sera essentiel de parvenir, dans chaque pays, à la coordination et, lorsque celle-ci se justifie, à l'intégration des activités de gestion et de planification des zones côtières. Le PROE et ses membres estiment que la *gestion intégrée des zones côtières* constitue un mécanisme permettant d'atteindre cet objectif.

Programme n° 5 : la lutte contre la pollution et les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution

Pollution et développement économique vont souvent de pair. L'industrialisation, les méthodes modernes de production agricole et le mode de vie occidental engendrent tous des problèmes de pollution, dont beaucoup dépassent les compétences de certains gouvernements membres du PROE. L'organisation aide ses membres à aborder ces problèmes de pollution et de contamination de la terre, de l'air et de l'eau.

Le PROE travaille actuellement à l'élaboration d'un programme régional de prévention de la pollution et de gestion des déchets destiné à prévenir et à contrôler la pollution, ainsi qu'à gérer les déchets, et qui prévoit des stratégies destinées à prévenir la pollution des milieux terrestres et marins.

Ce programme appelle tous les secteurs de la société à :

- prévenir la pollution ;
- être suffisamment informés pour prévenir la pollution ;
- être en mesure d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'évaluer des programmes de prévention.

Pour ce faire, le programme s'associera aux initiatives nationales et locales bénévoles, notamment à celles qui s'inscrivent dans le cadre du processus des SNAGE; il encouragera également la sensibilisation du public aux problèmes de pollution, ainsi que l'éducation et la formation sur la pollution ; enfin, il appuiera les mesures économiques d'incitation à la prévention de la pollution et aidera à la mise au point d'une législation visant à promouvoir la prévention.

Les objectifs spécifiques de ce programme sont d'élaborer :

- des *plans de gestion des déchets* sur terre, en eau douce, en mer et dans l'air, notamment pour le mouvement international des déchets toxiques ;
- des *études de surveillance* destinées à la prévention et au contrôle de la pollution de la terre, de l'eau douce, des eaux côtières et des eaux de haute mer (en intégrant les activités de surveillance de la pollution marine et les activités de recherche sur ce type de pollution actuellement en place dans la région [POL-PROE]) ;

- une *base de données régionale* sur les sources, les niveaux, les quantités, les tendances et les effets des produits polluants et de la pollution ;
- un *programme régional de sensibilisation aux problèmes de pollution, de formation, d'éducation et d'information* sur la pollution.

La mise en place définitive du programme interviendra en août 1994 et une composante surveillance de la pollution viendra remplacer les activités actuelles du programme POL-PROE. Des stages de sensibilisation à la pollution ont déjà été menés à Niue, Kiribati et Tuvalu par le biais des projets de SNAGE et trois autres ateliers sont prévus pour les Samoa occidentales, Tokelau et les Etats fédérés de Micronésie. Des stages supplémentaires de formation technique portant sur le contrôle de la qualité de l'eau auront lieu en mai et en juin 1994 pour répondre à la demande des pays.

L'*inventaire régional des sources de pollution d'origine tellurique*, réalisé dans le cadre du programme POL-PROE, a été publié en décembre 1993. Par ailleurs, les études de cas détaillées sur les sources de pollution terrestre effectuées aux Samoa occidentales et à Kiribati fin 1993 seront bientôt publiées. La plupart des études de base ont été entreprises et achevées en février 1994. Le programme des mers régionales entrepris par le programme POL-PROE sous l'égide du PNUe parviendra à terme en décembre 1994.

Le PROE continue d'opérer son *service de renseignements techniques*, tout comme il continue d'aider les membres à réaliser des études sur la gestion des déchets et à lutter contre la pollution en général.

Cette année, neuf représentants des îles du Pacifique ont pris part à un atelier régional sur les actions d'urgence en réponse aux déversements d'hydrocarbures. Cet atelier organisé à l'attention des coordinateurs d'assistance scientifique s'est déroulé à Adelaïde, en Australie, au mois d'octobre 1993. Il est prévu qu'à l'avenir la participation à des ateliers de cet ordre s'inscrive dans le plan de travail de la *Stratégie pour la protection du milieu marin*.



Le déversement d'hydrocarbures dans le port de Pago Pago a eu des effets terribles sur les habitats côtiers et les produits de la mer.

Photo PROE



Programme n° 6 : éducation, information et sensibilisation en matière d'environnement

L'éducation, l'information et la sensibilisation en matière d'environnement visent à diffuser les connaissances et à faire mieux comprendre les problèmes d'environnement importants dans la région. Croissance démographique et urbanisation, utilisation durable des ressources, changement climatique, dégradation de l'environnement et conservation de la biodiversité s'inscrivent au nombre de ces questions. L'éducation et la formation permettent d'expliquer comment l'environnement répond aux besoins des générations actuelles et futures des îles du Pacifique.

Cette composante du programme a défini, dans ce but, un certain nombre de groupes et d'activités cibles pour la région, dont :

- la réalisation de *matériel pédagogique et de programmes d'études* destinés aux écoles et aux ministères de l'éducation ;
- le *soutien et la formation des enseignants* ;
- l'utilisation d'une variété d'approches et de médias pour *sensibiliser le grand public* ;
- la *liaison entre les efforts entrepris par les groupes gouvernementaux et non gouvernementaux* dans le but de promouvoir les objectifs de communication et d'éducation ;
- le développement du rôle de *centre d'échange des informations* afin d'encourager la circulation libre et efficace des informations pertinentes au sein de la région.

Cette composante du programme est mise en oeuvre par trois responsables chargés respectivement de l'éducation sur l'environnement, de l'information et des publications, et de l'analyse des données sur l'environnement. Ils seront prochainement rejoints par le bibliothécaire/documentaliste en chef et par l'assistante bibliothécaire principale.

Durant cette année, le responsable de l'éducation sur l'environnement a organisé avec succès dans la région un certain nombre d'ateliers et de séminaires dans les domaines suivants : *élaboration des programmes d'études, formation des enseignants, formation multimédia et sensibilisation du public*. Il

a été procédé à la mise à jour du *Manuel d'enseignement sur l'environnement* visant à améliorer la qualité de l'éducation scolaire dispensée sur l'environnement dans la région. Ce manuel s'est déjà révélé utile auprès des ONG et d'autres formateurs pour la communication du message environnemental.

Des ateliers de formation ont eu lieu aux Etats fédérés de Micronésie, aux Iles Cook, aux Samoa occidentales, à Kiribati, aux Iles Marshall et aux Iles Salomon sur les stratégies pédagogiques efficaces afin d'aider les enseignants et les dirigeants des communautés locales à apprendre aux populations du Pacifique à prendre soin de leur environnement commun.

Le PROE diffuse des informations à différents organismes de la région, dont : établissements d'enseignement, instituts de recherche, médias, bibliothèques et ONG. Un grand nombre d'ouvrages, notamment des rapports techniques, des rapports de conférences et des ouvrages pédagogiques, ont été publiés en faisant appel aux méthodes de publication assistée par ordinateur et à des imprimeurs locaux.

La radio est un média très puissant qui permet de sensibiliser le public et de diffuser efficacement et à moindres frais des informations ayant trait à l'environnement. Le PROE travaille en collaboration avec Radio Australia et Public Radio Network dans le cadre du Projet de radio "One World" financé par le BAADI. Ce projet vise à intensifier l'utilisation et l'efficacité de la radio en tant que moyen de communication et de sensibilisation aux questions d'environnement dans la région.

Un atelier régional de formation tenu à Suva, aux Fidji, en octobre 1993, a réuni des ONG, des journalistes de radio et des fonctionnaires chargés de l'information. Il a permis d'instituer un système d'*échange des informations sur l'environnement* en ayant recours au système de communication par satellite PEACESAT.

Le PROE travaille également en collaboration avec la Pacific Island News Association (PINA) afin, d'une part, de *sensibiliser les journalistes de tous les médias* dans la région et, d'autre part, d'augmenter la couverture des questions d'environnement par la presse, la radio et la télévision.



Le PROE est en train de mettre en place et d'organiser un *centre d'information/bibliothèque* pour lequel deux employés viennent d'être recrutés. Ce centre abritera une bibliothèque spécialisée sur les problèmes d'environnement qui visera non seulement à satisfaire les besoins d'information du PROE, mais aussi à faire office de service d'information pour l'ensemble de la région. Elle tiendra à la disposition de ses utilisateurs des cassettes audio et vidéo, des ouvrages pédagogiques et des cartes.

Le *bulletin d'information sur l'environnement* [Environment Newsletter] constitue le vecteur d'information vital entre le PROE et la région. Un sondage effectué auprès de ses lecteurs a indiqué qu'il est en général bien reçu et représente pour la région une source d'information appréciable sur les questions et les sujets d'actualité ayant trait à l'environnement. Le PROE continuera à publier le bulletin tous les trois mois.

Important service d'information mis en place par l'analyste des données sur l'environnement avec le concours du PNUE, le Centre d'information du Pacifique sur l'environnement et les ressources naturelles (PENRIC) a recours à l'informatique pour établir les cartes et collecter les données analytiques nécessaires au PROE et à d'autres projets. Ce processus permet aux décideurs de prendre, sur la base de meilleures informations, des décisions rationnelles en matière d'environnement pour les projets de développement. Il contribuera également à l'avenir à rehausser la qualité et la somme des données communiquées dans les rap-

ports nationaux et régionaux sur l'état de l'environnement.

L'objectif du *Réseau développement durable du Pacifique* (PSDN) consiste à améliorer la diffusion des informations au service du développement durable dans la région. Il est en cours de création avec un petit Secrétariat établi à la CPS à Suva, aux Fidji. Le comité directeur est constitué d'un certain nombre d'organisations régionales, dont le PROE, et d'ONG. Ces organisations se serviront du système de communication PEACESAT pour rechercher et échanger des informations par liaison vocale et informatique.

Les activités prévues pour l'avenir comprennent :

- la diversification du *centre d'information/bibliothèque du PROE* dans le but de satisfaire toutes les demandes, qu'elles émanent du PROE ou de ses membres au sein de la région ;
- le *développement de l'appréciation de l'environnement par les médias*, ce qui aura pour conséquence d'inciter les médias à mieux couvrir les sujets d'environnement ;
- la *poursuite de l'élaboration des programmes d'études* à l'échelle nationale et régionale ;
- l'*organisation d'activités de formation* dans les secteurs d'éducation scolaire et extra-scolaire au sein de la région ;
- la *réalisation d'ouvrages pédagogiques et de sensibilisation du public* et l'*organisation d'ateliers de formation concernant d'autres composantes du programme*, notamment le changement climatique et la lutte contre la pollution.



Les écoles, les groupements de femmes, les groupes de jeunesse, les ONG et les médias jouent un rôle crucial dans la sensibilisation de la population insulaire du Pacifique.

Photo PROE

Programme n° 7 : préoccupations régionales relatives à l'environnement : suivi du Sommet de la Terre

Les pays insulaires du Pacifique ont accompli des progrès significatifs dans le sens du développement durable. Ils sont maintenant plus soucieux d'aboutir à un développement qui soit rationnel à la fois pour l'économie et pour l'environnement.

Dans la ligne des négociations qui se déroulent actuellement à l'échelle internationale sur l'environnement mondial, la région est confrontée à des pressions considérables qui exigent qu'elle définisse et applique une politique de développement durable.

Les pays insulaires du Pacifique bénéficiant de l'assistance internationale ont identifié et conçu des politiques, ainsi que des plans et des programmes de développement durable au niveau national, régional et international. Ils ont été aidés pour ce faire par le PROE qui a coordonné la participation de la région aux négociations internationales sur le développement durable. Les préoccupations exprimées par les pays membres ont maintenant aussi été enregistrées à l'échelle régionale et internationale. Ce renforcement de la sensibilisation sur le plan national a été rendu possible par le processus des SNAGE.

Au cours de l'année passée, le PROE a travaillé en collaboration avec les pays membres à la formulation des accords découlant du Sommet de la Terre (principalement de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio) en aidant les pays du Pacifique à assister à un certain nombre de réunions internationales, dont celles de la Commission pour le développement durable des Nations unies auprès de laquelle le PROE dispose du statut d'observateur.

Le principal événement de suivi du Sommet de la Terre a été, pour la région, la Conférence de la Barbade, l'une des rares actions spécifiques approuvées par les Nations unies. Elle constitue également le premier test de mise en oeuvre de l'Agenda 21.

Le PROE a été désigné par les Nations unies comme l'organisation régionale apte à coordonner les préparatifs pour la participation de la région à la Conférence de la Barbade. Les organisations, les institutions et les gouvernements régionaux, ainsi que les ONG et l'appareil des Nations unies ont pris part à ces préparatifs dont :

- une première réunion d'experts à Canberra, du 5 au 7 mai 1993, en la présence d'experts des gouvernements, des organisations, des ONG et des Nations unies ;
- une réunion technique régionale à Port Vila, du 31 mai au 4 juin 1993, qui a réuni pour la première fois des participants des océans Pacifique et Indien qui se sont penchés sur la question du développement durable dans les petits Etats insulaires.

Le PROE a également aidé les pays membres à prendre part aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence de la Barbade qui s'est réuni du 30 août au 11 septembre 1993 et du 7 au 11 mars 1994.

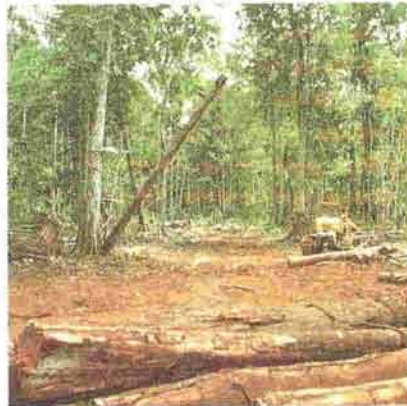
Il est prévu que la Conférence de la Barbade examine et entérine un *Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires* en voie de développement. Allié aux récentes initiatives nationales et régionales, ce programme constituera un cadre judicieux pour le processus de développement durable. Il s'agit là clairement d'un cadre dynamique, compatible avec les principes du développement durable. Il sera révisé et amendé pour tenir compte de l'évolution des priorités et des problèmes.

La région doit, toutefois, maintenant se concentrer sur la mise en oeuvre de ce Programme d'action et sur la coordination et le suivi des activités. Participer activement à l'élaboration des politiques à long terme de développement durable a constitué une activité essentielle pour les pays insulaires du Pacifique. Outre la poursuite des programmes déjà en place, le PROE se propose à l'avenir :

- d'aider, d'une part, les pays membres à élaborer des approches communes pour le financement des initiatives de développement durable et de continuer, d'autre part, à oeuvrer pour le développement d'instruments économiques appropriés ;
- d'étudier, en collaboration avec le Secrétariat du Forum, la CPS et les organisations internationales concernées (dont la CNUCED), les répercussions de la libéralisation du commerce mondial sur l'environnement ;



- de prêter son concours au développement d'un centre ou d'un réseau régional au service de la science et des technologies du développement durable ;
- d'améliorer les échanges d'informations entre les îles et de créer un réseau ad hoc du patrimoine pour les îles sous l'égide de la Convention du patrimoine mondial ;
- d'appuyer les efforts en vue de la ratification des conventions internationales pertinentes et de l'élaboration d'une législation globale étayant le développement durable ;
- d'intensifier la formation à la planification et à la mise en oeuvre de projets de développement durable et de faciliter les échanges de connaissances spécialisées entre les îles ;
- de coordonner les activités de développement durable et la mise en oeuvre, dans le Pacifique, des décisions de la Conférence de la Barbade.



De nombreuses conventions internationales sur l'environnement entrent en vigueur à l'heure actuelle. Elles peuvent avoir des conséquences sur les pratiques destructrices telles que cette exploitation forestière.

Photo PROE

Conventions et législation

Le PROE assure le Secrétariat de deux importantes Conventions régionales :

- la *Convention sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud* (Convention d'Apia) ;
- la *Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement du Pacifique sud* (Convention de Nouméa) et ses Protocoles :
 - le Protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion de déchets ;
 - le Protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique Sud.

Ouverte à la signature des membres du PROE en 1976, la *Convention d'Apia* se consacre à la sauvegarde des ressources terrestres des pays insulaires du Pacifique. Les objectifs de cette Convention sont incorporés dans le Plan d'action du PROE dont l'action est guidée par les principes de la Convention.

Cette Convention a été ratifiée par cinq Etats : l'Australie, les îles Cook, les Fidji, la France et les Samoa occidentales. Elle est entrée en vigueur le 28 mars 1990 et d'autres pays sont en train d'oeuvrer en vue de l'adhésion ou de la ratification. Le gouvernement des Samoa occidentales est le dépositaire des instruments de ratification.

La *Convention de Nouméa* et ses Protocoles, adoptés à Nouméa le 24 novembre 1986, sont entrés en vigueur le 18 août 1990. A cette époque, dix pays membres du PROE avaient adhéré à la Convention ou l'avaient ratifiée. Elle concerne la protection et la gestion des ressources naturelles terrestres et marines du Pacifique Sud, à l'inclusion des ressources détenues à l'intérieur des zones économiques exclusives. Les articles de cette Convention et de ses Protocoles sont également incorporés dans le Plan d'action du PROE.

Les Parties à cette Convention sont : l'Australie, les Iles Cook, les Etats fédérés de Micronésie, les Fidji, la France, les Iles Marshall, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon et les Samoa occidentales.

Les prochaines Conférences des Parties à ces Conventions se réuniront en septembre 1995, juste avant la huitième Conférence du PROE.

Le PROE participe activement à la coordination des efforts concernant d'autres conventions internationales, dont les suivantes:

- la *Convention de Londres* (anciennement Convention de Londres sur l'immersion des déchets) auprès de laquelle le PROE jouit du statut d'observateur ;
- la *Convention cadre sur le changement climatique*, approuvée et ouverte à la signature lors de la CNUED à Rio de Janeiro, le 5 juin 1992, et entrée en vigueur le 21 mars 1994. De par sa nature de convention cadre, cet instrument représente un accord de principe uniquement et n'est assorti d'aucun engagement. Il vise à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre à des niveaux qui empêcheraient des changements climatiques dangereux ;
- la *Convention sur la diversité biologique*, approuvée et ouverte à la signature le 5 juin 1992, et entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Les récifs coralliens font partie des écosystèmes les plus riches du monde ; ils constituent, avec d'autres ressources, un défi pour les membres du PROE, qui doivent les protéger pour les générations futures ;
- le *Protocole de Montréal*, visant à la protection de l'atmosphère par le contrôle des émissions destructrices pour la couche d'ozone, et entré en vigueur le 1er janvier 1992 ;
- la *Convention de Bâle* sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, entrée en vigueur le 5 mai 1992. L'objectif de cette Convention est d'instaurer des mesures encourageant la réduction des déchets, de contrôler leurs mouvements transfrontières et de veiller à ce que leur gestion et leur élimination soient effectuées de manière rationnelle pour l'environnement ;
- la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)*, entrée en vigueur le 1er juillet 1975. Avec 118 parties contractantes, c'est la plus grande convention du monde ; elle vise à contrôler le commerce international de certaines espèces et de leurs sous-produits.
- la *Convention de Ramsar (Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine)* entrée en vigueur vers la fin de 1975, la première convention moderne relative à la conservation au niveau mondial à offrir un cadre pour l'intégration de la conservation et du développement compatible avec l'environnement. Son domaine d'application englobe les zones côtières du Pacifique Sud ;
- la *Convention du patrimoine mondial*, adoptée par la Conférence de l'UNESCO en 1972, qui vise à définir la liste des sites et monuments considérés comme présentant une valeur universelle pour l'humanité.

Le PROE et son conseil juridique coordonnent les efforts entrepris dans le Pacifique au titre de toutes les conventions de ce type. Le PROE est en train de réaliser, dans le cadre d'une campagne d'information, des plaquettes d'information sur ces conventions et sur leur importance pour le Pacifique.

Le PROE peut également prodiguer des conseils sur l'amélioration de la législation de l'environnement. Il a effectué une série d'études sur les législations nationales de l'environnement dans le cadre des projets de Stratégie nationale de l'environnement (SNAGE). Ces études peuvent être obtenues auprès du PROE.

Conférences, réunions et ateliers en 1993 - 1994

Date	Conférence	Lieu
Conférences et réunions régionales		
9-11 juin '93	3 ^e Conférence du Programme régional de protection de la tortue marine et 1 ^{re} Conférence du Programme régional de protection des mammifères marins.	Samoa occ.
14-16 juin '93	Conférence des plénipotentiaires sur la Convention portant création du PROE	Samoa occ.
15 sept. '93	2 ^e Conférence des Parties contractantes à la Convention d'Apia.	Fidji
16-17 sept. '93	2 ^e Conférence des Parties contractantes à la Convention de Nouméa.	Fidji
20-22 sept. '93	6 ^e Conférence du PROE.	Fidji
23-24 sept. '93	Examen de la proposition de projet GIZC.	Fidji
4-8 oct. '93	5 ^e Conférence du Pacifique Sud sur la conservation de la nature et les zones protégées.	Tonga
10-22 oct. '93	Atelier régional du projet "Vanua Pasifik"	Fidji
19-21 oct. '93	Conférence régionale des directeurs de services météorologiques	Vanuatu
25-27 jan. '94	Conférence régionale des ONG pour la protection de l'environnement	Palau
9-11 fev. '94	1 ^{re} Réunion du Groupe consultatif technique et gestion du PCBPS.	Samoa occ.
21-23 fev. '94	1 ^{re} Conférence sur la protection côtière	Samoa occ.
7-8 mars '94	Convention régionale pour la prévention et le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux	Fidji
21-25 mars '94	Réunion technique sous-régionale sur l'EIE	Samoa occ.
11-15 avril '94	Réunion de formation au Projet élévation du niveau de la mer	Samoa occ.
18-22 avril '94	Réunion de formation au Projet élévation du niveau de la mer	Fidji
25-29 avril '94	Réunion de formation au Projet élévation du niveau de la mer	Iles Salomon
26 Apr.-6 mai '94	Conférence mondiale sur le développement durable des petits états insulaires en voie de développement.	La Barbade, Antille
9-10 mai '94	Réunion d'experts pour l'examen de la Stratégie régionale de prévention de la pollution et de gestion des déchets.	Samoa occ.
16-20 mai '94	2 ^e Conférence sur la protection côtière	Fidji
Réunions Nationales et Ateliers de Travail		
31 mai-3 juin '93	Séminaire national sur la SNAGE	Kiribati
28 juin-2 jui. '93	Atelier de formation à l'EIE	Niue
22-24 Nov. '93	Séminaire national sur la SNAGE	Tuvalu
17-28 Jan. '94	Atelier de formation des enseignants à l'environnement	Samoa occ.
24-28 Jan. '94	Atelier de formation des médias à l'environnement	Iles Cook
17-23 Feb. '94	Atelier sur la planification à l'attention des ONG	Kiribati
21-25 March '94	Atelier de formation des médias à l'environnement	Kiribati
31 March '94	Stratégie nationale pour la prévention de la pollution et la gestion des déchets.	Fidji
7-18 March '94	Atelier de formation des médias à l'environnement	Kiribati
27-29 April '94	Atelier de formation des enseignants à l'environnement (échelon G)	Samoa amér.
2-4 May '94	Atelier national sur l'élévation du niveau de la mer et le changement climatique	Iles Solomon
16-27 May '94	Atelier de formation des enseignants à l'environnement	Kiribati
16-27 May '94	Atelier sur l'élaboration des programmes d'études sur l'environnement	Samoa occ.

Relations avec les autres organisations

Les bailleurs de fonds

Les contributions reçues des organisations internationales constituent une part importante du budget annuel du PROE.

Le PNUE, l'un des quatre cofondateurs du PROE, a alloué au PROE, comme par le passé, des ressources financières substantielles. La région du Pacifique Sud correspondant à l'une des zones du PNUE, ce financement a été reçu par le biais du Centre d'activité du Programme des zones côtières et maritimes du PNUE. Le PROE bénéficie par ailleurs du concours d'autres cellules du PNUE dans des domaines divers : droit international, biodiversité, systèmes d'information géographique, éducation et formation, planification de l'environnement et étude d'impact sur l'environnement.

Le PNUD figure également parmi les principaux bailleurs de fonds de l'organisation. Son financement provient directement du projet PMI (*Planification et mise en oeuvre du Programme régional de l'environnement du Pacifique*) et a largement contribué au renforcement de l'appareil du PROE. Dans le même temps, le PNUD a soutenu les cellules environnement des pays membres par l'intermédiaire du PROE, grâce au programme de SNAGE. Le PROE et le PNUE se concertent actuellement sur la possibilité de financer un projet de mise en oeuvre des décisions prises au Sommet de la Terre en 1992.

Le *Fonds pour l'environnement mondial* (GEF), administré conjointement par le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale, subventionne le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud. Cet important projet se propose de créer, sur cinq ans, un certain nombre de zones de conservation dans le but de préserver la diversité biologique.

Un nouveau projet financé par le FNUAP a été mis en place au cours de l'année 1993 afin de développer la sensibilisation aux problèmes accrus de stress que la croissance démographique fait subir à l'environnement de la région.

Parmi les gouvernements membres, l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis d'Amérique ont contribué de

manière significative à la réalisation d'un grand nombre d'activités du Programme. Ces contributions s'ajoutent aux contributions volontaires versées annuellement pour financer les frais d'exploitation du Secrétariat. Une partie de ces ressources extra-budgétaires ont servi au financement de postes supplémentaires. La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est associée à l'Australie pour prendre en charge les frais de voyage des représentants des petits pays insulaires participant à la Sixième Conférence du PROE aux Fidji. Le Programme a également reçu l'aide de l'Australian National Parks and Wildlife Service.

Deux gouvernements qui ne sont pas membres du PROE, le Canada et le Japon, ont alloué cette année des fonds aux projets du PROE ayant trait aux questions marines et à la gestion des zones côtières. Par ailleurs, le financement potentiel de projets régionaux par le Canada a fait l'objet de discussions menées de concert avec d'autres organisations régionales. Des activités de conseil ont également été entreprises en collaboration avec l'Union européenne dans le but d'élaborer un programme régional de l'environnement financé par les ressources régionales, en application de la 4e Convention de Lomé.

Parmi les organisations intergouvernementales qui ont apporté leur concours, le Fonds de coopération technique du Commonwealth a permis de financer certains postes et l'Organisation maritime internationale (OMI) un certain nombre de projets. L'OMI a également aidé le PROE dans l'élaboration de la *Stratégie pour la prévention de la pollution marine*.

Le PROE a reçu un soutien considérable de la part des ONG, que ce soit en nature ou sous la forme de ressources financières, notamment de la part de Greenpeace International, de l'Organisation météorologique mondiale et du Fonds mondial pour la nature (WWF).

Le PROE exprime sa reconnaissance à l'ensemble de ces bailleurs de fonds pour l'aide inestimable qu'ils lui ont apportée.



Institutions et experts-conseils associés

Outre les organisations donatrices, de nombreuses institutions régionales et internationales prêtent leur concours au PROE, soit en mettant à sa disposition leurs connaissances techniques, soit par le biais de dons en nature ou d'accords de sous-traitance ou de conseil.

Depuis de nombreuses années, le PROE bénéficie d'une aide considérable de la part des universités et des instituts de technologie de la région. Dans les îles du Pacifique, ces établissements comprennent : l'Université du Pacifique Sud, University of Papua New Guinea, Papua New Guinea University of Technology, University of Guam, University of Hawaii, Community College of Micronesia, le Centre Est-Ouest (Honolulu), le Laboratoire d'études et de surveillance de l'environnement (Tahiti), l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération outre-mer (ORSTOM, Nouméa) et l'Université française du Pacifique Sud (Nouméa).

Les autres institutions régionales associées au PROE sont les suivantes : Sydney University, Macquarie University, University of Wollongong, James Cook University (Townsville) en Australie, University of Auckland et University of Otago en Nouvelle-Zélande.

Le PROE travaille également en étroite collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales régionales, dont deux de ses fondateurs, la Commission du Pacifique Sud et le Secrétariat du Forum, ainsi qu'avec la Commission de géoscience appliquée du Pacifique Sud (CGAPS) à Suva, l'Agence des pêches du Forum à Honiara et le Programme de développement des îles du Pacifique à Honolulu.

Par le biais de divers mémorandums d'accord, le PROE entreprend des activités conjointement avec un certain nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment avec l'Union mondiale pour la conservation à Genève, le Nature Conservancy à Honolulu, le New Zealand Department of Conservation et l'Australian National Conservation Agency.

De nombreux experts-conseils privés effectuent des travaux de conseil pour le PROE, en particulier dans les domaines spécialisés qui ne sont pas couverts par l'organisation ou par les institutions avec lesquelles celle-ci collabore. Ce processus contribue au développement des connaissances spécialisées ayant trait aux questions d'environnement.

La recherche en laboratoire et sur le terrain constitue la clé de voûte de l'évaluation de la qualité de l'environnement dans le Pacifique.

Photo PROE



L'appareil du PROE

Situation financière

Dépenses

Le tableau 1 et le diagramme 1 offrent une vue d'ensemble des dépenses effectuées par le Secrétariat au cours de l'année 1993. Les dépenses ont été réparties entre les différentes composantes approuvées du programme de travail du PROE.

Les projets d'envergure entrepris dans le cadre de ces composantes sont les suivants :

- le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (GEF) ;
- le Projet sur le changement climatique (BAADI) ;

- le Projet SNAGE (PNUD) ;
- le Projet ATER (BAD) ;
- le soutien alloué par le PNUD au PROE ;
- l'aide à la participation à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement à la Barbade (BAADI) ;
- le financement de plusieurs postes du PROE par la Nouvelle-Zélande ;
- le financement de la fonction primaire du PROE par ses pays membres.

Ces activités du programme de travail constituent 66 % de tous les dépenses encourues en 1993.

Tableau 1 : dépenses en 1993

Programme	Montant (en USD)
Gestion et planification de l'environnement	23% 986,600
Fonction primaire et gestion de projets	18% 786,800
Conservation de la diversité biologique	13% 491,400
Préoccupations régionales relatives à l'environnement	12% 479,900
Prévention et lutte contre la pollution	11% 430,000
Changement climatique	7% 301,400
Activités divers	7% 273,000
Gestion et planification des zones côtières	4% 150,700
Education et formation en matière d'environnement	2% 70,200
Information sur l'environnement	2% 69,500
Planification et interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution	1% 34,400
Dépenses totales en 1993	\$4,073,900

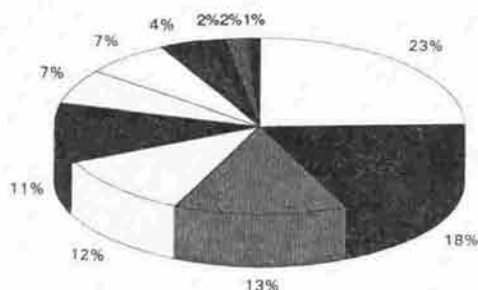


Diagramme 1 : dépenses totales pour chaque composante du programme

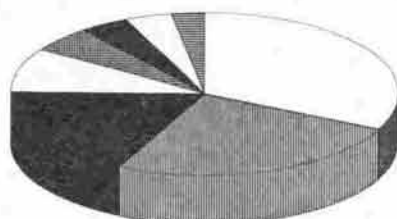


Diagramme 2 : répartition des fonds reçus des bailleurs de fonds pour la mise en oeuvre et la gestion de projets

Tableau 2 : financement reçu des bailleurs de fonds en 1993

Agencies	Montant (en USD)
BAADI	1,564,100
PNUD	1,260,800
PNUE	913,000
Nouvelle-Zélande	440,100
Projets à financement multiple	254,400
BAD	217,200
CIDO	193,800
FNUAP	135,300
Divers	470,900
Total	\$5,449,600

Financement

Le tableau 2 et le diagramme 2 donnent le détail des fonds reçus par le PROE au cours de l'année. Ces fonds se sont élevés au total à 5 449 600 \$ et ils ont été répartis de la manière suivante :

- activités de mise en oeuvre et de gestion de projets (voir tableau 3 et diagramme 3) ;
- activités de la fonction primaire (voir tableau 3).

Les fonds destinés à la mise en oeuvre et à la *gestion de projets* incluent les fonds extrabudgétaires reçus des bailleurs de fonds pour mettre en oeuvre et gérer les projets.

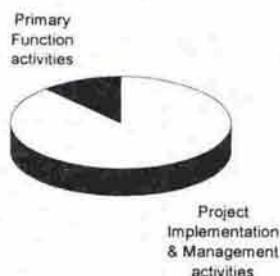
Les fonds destinés à la *fonction primaire* représentent les fonds alloués au PROE pour financer ses activités primaires ou "fondamentales". Ce financement provient des pays membres et de diverses autres sources.

Le total des dépenses pour cette année s'est élevé à 4 073 900 \$, ce qui laisse un surplus pour 1993. Ce surplus a été reporté à l'exercice suivant et affecté aux projets auxquels il était destiné à l'origine.

Tableau 3 : total des fonds reçus en 1993

Source	Montant (en USD)	
Fonction primaire		
Contributions des membres	456,700	
Autres ressources	235,900	
<i>Sous-total: fonction primaire</i>	692,600	692,600
Mise en oeuvre et gestion de projets		5,449,600
Total des fonds reçus en 1993		6,142,200

Diagramme 3 : répartition du total des fonds reçus pour les activités de la fonction primaire et la mise en oeuvre et la gestion de projets



Division financière et administrative

La petite équipe de la division financière et administrative, animée par son directeur financier, a pour mission de mettre en oeuvre, d'administrer et de contrôler les procédures et les engagements d'ordre financier et administratif du PROE.

Cette équipe doit, pour ce faire, mener à bien un certain nombre de tâches spécifiques parmi lesquelles :

- offrir à la direction et au personnel du Secrétariat une assistance et des conseils d'ordre administratif et financier judicieux ;
- préserver les ressources financières du PROE ;
- communiquer aux pays membres et aux bailleurs de fonds les données financières relatives à l'utilisation des fonds alloués au PROE.

Les systèmes appliqués dans cette optique sont soumis à un contrôle rigoureux. Ils sont perfectionnés, en tant que de besoin, afin de veiller à ce que la division s'acquitte de ses fonctions de manière efficace et apporte au Secrétariat et aux pays membres le soutien financier et administratif qui leur est nécessaire. L'élaboration de ces systèmes s'est poursuivie en 1993/94.

Le Secrétariat a procédé à une analyse interne de ses systèmes et a, par ailleurs, demandé à l'agence locale d'une société internationale d'expertise comptable de réaliser une analyse indépendante. Le rapport de ces experts a été soumis à la 6e Conférence du PROE et diffusé auprès des bailleurs de fonds. Ce rapport indique que les systèmes comptables en place répondent aux obligations stipulées par le règlement financier du PROE et sont conformes aux normes internationales de comptabilité. Les recommandations formulées dans ces analyses sont en cours de mise en oeuvre.

Sont prévues à l'avenir :

- une meilleure intégration des bases de données de la division financière à son progiciel comptable afin d'accroître l'efficacité ;
- l'adaptation de systèmes permettant de mieux enregistrer et de mieux rendre compte des fonds engagés mais pas encore déboursés.

Effectifs

Huit spécialistes ont été engagés au cours de l'année. Il s'agit du responsable population et environnement, du responsable adjoint de la gestion côtière, du responsable de la base de données, des trois chargés de la biodiversité (aspects socio-économiques, développement local et protection des espèces), du bibliothécaire/documentaliste principal et de l'assistante bibliothécaire principale. Les nouvelles recrues locales ont pourvu aux postes suivants : employé comptable, secrétaire du directeur, secrétaire du directeur adjoint, assistante conférences et une employée de bureau supplémentaire.

Durant cette année, trois membres estimés de notre personnel nous ont quitté. Adrienne Farago est repartie pour Melbourne à l'issue de son mandat de chargée de la biodiversité (conservation des espèces). Malama Hadley et Ueligitone Sasagi ont trouvé un autre emploi aux Samoa occidentales. Le PROE leur souhaite le plus grand succès dans leur carrière professionnelle.

Les effectifs du PROE, dont la liste figure en page 29, comptent maintenant 23 spécialistes et 25 employés administratifs.



Le Secrétariat du PROE

Au fond (de gauche à droite) : Talanoa Tuala, Muliagatele Joe Reti, Nuku Jones, Laisiasa Tulega, Gary Spiller, Andrew Smith, Neville Koop, Bernard Moutou, Bismarck Crawley, Faamanu Fonoti, Matthew Nicholls.

Au milieu : Udai Pradhan, Esera Rusia, Alex Williams, Samuela Logai, Margaret Chung, Komeri Onorio, Dan Devoe, Dorothy Seira Kamu, Roslyn sharp, Maria cavanagh, Monica tupai, Tologauvale leaula.

Assis : Lupe Silulu, Salafai Ah Tong, Luapene Fauatea, Setalia, Helen Petaia, Don Stewart, Vili Fuavao, Neva Wendt, Lucille Apia, Saunoa mata'u, Valasi Usugafono, Faatupu Poihega, Apiseta Eti.

Absents : Satui Bentin, Lucas Dosung, Chalapan Kaluwin, Gerald Miles, Sue Miller, Gisa Gaufa Salesa, Andrew Tilling, Amy Grace Tielu, Julia Brunt, Miriama Wendt, Sia Patelesio, Faalepo Taei, Iakopo leota, Elia Hunt

Liste du personnel du PROE (au 31 mai 1994)

<i>Nom</i>	<i>Designation</i>	<i>Name</i>	<i>Designation</i>
Gestion		Finances et Administration	
Fuavao, Dr Vili	Directeur	Jones, Nuku	Directeur des Finances
Stewart, Donald	Directeur adjoint	Devoe, Dan	Comptable
Programmes		Tielu, Amy Grace	Agent administratif
Apis, Lucille	Adjointe au Chargé de la gestion des zones côtières	Kamu, Dorothy S.	Sécretaire particulière du Directeur
Bentin, Satui	Assistante bibliothécaire principale	Brunt, Julia	Sécretaire du Directeur adjoint
Chung, Dr Margaret	Chargée de projet / Populations et Environnement	Silulu, Lupe	Greffier
Crawley, Bismarck	Spécialiste de l'analyse des données écologiques	William, Alex	Spécialiste en informatique (NU)
Dosung, Lucas	Bibliothécaire/ documentaliste en chef	Ah Tong, Salafai	Comptable adjoint
Kaluwin, Dr Chalapan	Spécialiste du changement climatique	Petaia, Helen	Aide-comptable en chef
Koop, Neville	Chargé de projet météorologie/climatologie	Fauatea, Luapene	Aide-comptable
Miles, Gerald	Chargé du développement durable	Wendt, Miriama	Aide-comptable
Miller, Sue	Chargée de projet / biodiversité (espèces)	Mata'u, M. Saunoa	Employée de bureau
Moutou, Bernard	Expert juridique	Eti, Apiseta	Employée de bureau
Onorio, Komeri	Chargé des études d'impact sur l'environnement	Poihega, Faatupu	Sécretaire (PCBPS)
Reti, Muliagatele I.	Chef de projet (PCBPS)	Patelesio, Sia	Employée de bureau
Salesa, Gisa Gaufa	Chargée de l'éducation écologique	Usugafono, Valasi	Employée de bureau
Smith, Dr Andrew	Chargé de la gestion des zones côtières	Cavanagh, Maria	Employée des conférences
Spiller, Gary	Chargé de projet/ biodiversité (zones de conservation)	Reid, Quandorita	Greffier-adjoint
Tilling, Dr Andrew	Chargé de projet/ biodiversité (socio-économiques)	Tupai, Monica	Accueil standart
Tulega, C. Laisiasa	Chargé de projet contaminants de l'environnement	Taei, Faalepo	Manoeuvr
Ward, Wesley	Chargé de l'information et des publications	Fonoti, Faamanu	Chauffeur
Wendt, Neva	Chef de projet (SNAGE)	Tuala, Talanoa	Chauffeur
		Leaula, Tologauvale	Responsable de la cantine
		Leota, Iakopo	Personnel de nettoyage
		Tootoo, Aмоса	Personnel de nettoyage
		Rusia, Esera	Jardinier
		Hunt, Elia	Gardien de nuit



Le siège du PROE,
Vaitele, Apia, Samoa occidentales

Photo PROE

L'avenir

Au cours des deux années et demie qui viennent de s'écouler, le PROE s'est installé aux Samoa occidentales, consacrant une part importante de ses ressources financières et humaines à la mise en place et au renforcement de son appareil. Bien que ces questions d'ordre interne aient été fondamentales pour l'efficacité à long terme de l'organisation, elles ont parfois détourné l'attention de l'objet du PROE, qui est "de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et de prêter son concours en vue de protéger et améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que pérenniser le développement durable pour les générations futures".

La Convention portant création du PROE va bientôt entrer en vigueur, au cours de l'année 1994 ; un projet de processus de formulation d'un programme de travail et d'un budget annuels intégrés a été institué ; les problèmes de conditions d'emploi du personnel ont été résolus et la rédaction du plan directeur touche à sa fin. Il est maintenant temps pour l'organisation de se consacrer pleinement à la réalisation des objectifs fixés par ses membres.

Ainsi que nous l'avons indiqué l'année passée, l'avenir dépend plus de la coordination des stratégies et des priorités d'environnement qui ont été identifiés par les membres. Le PROE continuera, pour ce faire, de se pencher sur les projets de financement des priorités définies par les SNAGE et l'Agenda 21 dans la région. Viendront s'ajouter à ces priorités les aboutissements de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles.

La croissance démographique dans le Pacifique accentue les demandes imposées à nos ressources naturelles limitées.

Photo S. Scheiterna



L'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation contribue à aggraver les problèmes d'environnement.

Photo S. Scheiterna



La liste des préoccupations régionales relatives à l'environnement à traiter est impressionnante de par leur nombre et leur ampleur. La petite équipe de spécialistes travaillant à Apia doit faire face aux questions suivantes : intégration des questions d'environnement, de population et de développement, lutte contre la pollution et gestion des déchets, étude d'impact sur l'environnement, éducation et formation, collecte et diffusion des informations, conservation de la diversité biologique et contrôle des engagements découlant des conventions régionales et internationales. La région doit nous donner des priorités claires et nous devons opérer selon un système effectif et efficace pour pouvoir nous acquitter de notre rôle, qui consiste à planifier, coordonner, conseiller et - uniquement lorsque cela se justifie clairement - mettre en oeuvre les activités.

Nous procéderons au cours de l'année qui vient à la révision du Plan d'action pour la gestion de l'environnement du Pacifique Sud 1991/95. Ce document clé regroupe les aspirations écologiques de tous nos membres, ainsi que leurs priorités communes pour l'environnement de la région. La mission du PROE est de continuer à permettre la poursuite de cet objectif à long terme.

Nous ne pouvons cependant pas agir seuls. Nous avons besoin de la participation soutenue de nos membres et du soutien généreux de nos bailleurs de fonds.

Nous comptons accomplir cette mission avec leur collaboration.

Annexes

Annex 1: Acronymes

APF	Agence des pêches du Forum	ONU	Organisation des Nations unies
BAADI	Bureau australien d'assistance au développement international	PDIP	Programme de développement des îles du Pacifique (CEO)
BAD	Banque asiatique du développement	PEACESAT	Système expérimental de communication et d'éducation par satellite pour le Pacifique
CEO	Centre Est-Quest	PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
CGAPS	Commission de géoscience appliquée du Pacifique Sud	PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
CICC	Conseil international sur le changement	PROE	Programme régional océanien de l'environnement
CIMN	Commonwealth des Îles Mariannes du Nord	RIM	République des Îles Marshall
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	SNAGE	Stratégie nationale de gestion de l'environnement
CPS	Commission du Pacifique Sud	SNUAH	Service des Nations unies pour les affaires humanitaires
EFM	Etats fédérés de Micronésie	UE	Union européenne
EIE	Etude de l'impact sur l'environnement	UH	University of Hawaii
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	UICN	Union mondiale pour la conservation de la nature
GEF	Fonds pour l'environnement mondial	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
OMI	Organisation maritime internationale	UNITECH	University of Technology (PNG)
OMM	Organisation météorologique mondiale	UoG	University of Guam
ONG	Organisation non gouvernementales	UPNG	University of Papua New Guinea
		UPS	Université du Pacifique Sud
		USA	Etats-Unis d'Amérique
		WWF	Fonds mondial pour la nature

Annexe 2 : pays membres du PROE

Australie	Niue
Etats fédérés de Micronésie	Palau
Etats-Unis d'Amérique	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Fidji	Pitcairn
France	Polynésie française
Guam	République des îles Marshall
Îles Cook	Samoa américaines
Îles Mariannes du Nord	Samoa occidentales
Îles Salomon	Tokelau
Kiribati	Tonga
Nauru	Tuvalu
Nouvelle-Calédonie	Vanuatu
Nouvelle-Zélande	Wallis et Futuna



Notes

